



Notice d'installation



Gamme Insert sur mesure Technika (ISMT)
& Essentiel Technika

À PROPOS DE CETTE NOTICE :

Nous vous recommandons de bien lire cette notice avant de procéder à l'installation de l'appareil.

En cas de perte ou d'altération, demandez-en une copie à TOTEM en précisant le modèle concerné.

Ayant pour but l'amélioration constante de ses produits, TOTEM se réserve le droit d'apporter sans préavis toutes modifications utiles à la mise à jour de cette notice.

Après l'essai de fonctionnement, remettez-la à l'utilisateur qui devra la conserver.

Notice d'installation

TOTEM ISMT & Essentiel

Sommaire

1.	Présentation.....	4
1.1	Données techniques	4
1.2	Dimensions	7
2.	Guide d'installation.....	10
2.1	Préambule	10
2.2	Mise en garde	10
2.3	Conduit de fumée	11
2.4	Nature des parois autour de l'insert	13
2.5	Arrivée d'air extérieur	14
2.6	Implantation du soubassement	14
2.7	Mise en place et raccordement de l'insert	15
2.8	Conduit de raccordement	19
2.9	Jonction du conduit de fumée et du conduit de raccordement	19
2.10	La hotte 20	
3.	Entretien.....	23
3.1	Aide au dépannage	23
4.	Garantie & recyclage TOTEM.....	26
5.	Rappel des textes réglementaires.....	27



ESSENTIEL 700



ESSENTIEL 800



ESSENTIEL 900

1. Présentation

1.1 Données techniques

RÉSULTATS DES TESTS SUIVANT LES NORMES EN 13229 :2002 / A1 :2003 / A2 :2005 (INSERTS)



TOTEM FIRE
4 avenue du Guimand
26120 MALISSARD

INSERT TECHNIKA 400



Combustible recommandé : bois bûche
(occasionnellement bûches reconstituées)

Classe Énergétique : A+

Puissance nominale : 5 kW
Rendement saisonnier : 72,0%
Rendement nominal : 82,0%
Émission de CO à 13% d'O₂ : 950 mg/Nm³ - 0,08%
Émission de particules : 21 mg/Nm³
Émission de NOx : 107 mg/Nm³
Émission de OGC : 50 mg/Nm³
Émission de CO₂ : 11,90%

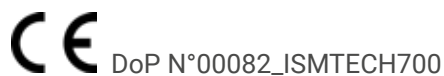
Débit massique des fumées : 3,31 g/s

Température des fumées à la puissance nominale :
270°C

Dépression nominale du conduit : 12 Pa

Certificat N°2022/0047 d'essai nominal en usage
intermittent (bûches de 30 cm / 16% d'humidité).

Consommations/h indicatives de bois (humidité <15%) :
• 1,5 kg à allure nominale



TOTEM FIRE
4 avenue du Guimand
26120 MALISSARD

INSERT TECHNIKA 700



Combustible recommandé : bois bûche
(occasionnellement bûches reconstituées)

Classe Énergétique : A

Puissance nominale : 10 kW
Rendement saisonnier : 66,7%
Rendement nominal : 76,7%
Émission de CO à 13% d'O₂ : 770 mg/Nm³ - 0,06%
Émission de particules : 30 mg/Nm³
Émission de NOx : 65 mg/Nm³
Émission de OGC : 60 mg/Nm³
Émission de CO₂ : 10,40%

Débit massique des fumées : 9,40 g/s

Température des fumées à la puissance nominale :
310°C

Dépression nominale du conduit : 12 Pa

Certificat N°2331846-1 d'essai nominal en usage
intermittent (bûches de 30 cm / 16% d'humidité).

Consommations/h indicatives de bois (humidité <15%) :
• 3,4 kg à allure nominale

Autres données techniques

	ISMT 400	ISMT 700
Diamètre extérieur de la buse d'évacuation (sortie de fumée)	150 mm	180 mm
Raccordement (air comburant)	dessous - arrière	dessous - arrière
Diamètre extérieur de la buse de prise d'air de combustion	125 mm	125 mm
Charge de bois maximale conseillée par heure	1,5 kg/h	3,4 kg/h
Longueur maximum des bûches	30 cm	50 cm
Poids de l'appareil	75 kg	175 kg

1.1 Données techniques (suite)

RÉSULTATS DES TESTS SUIVANT LES NORMES EN 13229 :2002 / A1 :2003 / A2 :2005 (INSERTS)



DoP N°00083_ISMTECH1000

TOTEM FIRE
4 avenue du Guimand
26120 MALISSARD

INSERT TECHNIKA 1000



Combustible recommandé : bois bûche
(occasionnellement bûches reconstituées)

Classe Énergétique : A

Puissance nominale : 17 kW
Rendement saisonnier : 68,6%
Rendement nominal : 78,6%
Émission de CO à 13% d'O₂ : 1322 mg/Nm³ - 0,106%
Émission de particules : 13 mg/Nm³
Émission de NOx : 99 mg/Nm³
Émission de OGC : 62 mg/Nm³
Émission de CO₂ : 11,2%

Débit massique des fumées : 13,09 g/s

Température des fumées à la puissance nominale :
319°C

Dépression nominale du conduit : 12 Pa

Certificat N°2021/0019 d'essai nominal en usage
intermittent (bûches de 30 cm / 16% d'humidité).

Consommations/h indicatives de bois (humidité <15%) :
• 5,6 kg à allure nominale



DoP N°00106_IESS700T

TOTEM FIRE
4 avenue du Guimand
26120 MALISSARD

Insert ESSENTIEL 700 TECHNIKA



Combustible recommandé : bois bûche
(occasionnellement bûches reconstituées)

Classe Énergétique : A+

Puissance nominale : 6,5 kW
Rendement saisonnier : 72,0%
Rendement nominal : 82,0%
Émission de CO à 13% d'O₂ : 950 mg/Nm³ - 0,08%
Émission de particules : 29 mg/Nm³
Émission de NOx : 107 mg/Nm³
Émission de OGC : 50 mg/Nm³
Émission de CO₂ : 11,90%

Débit massique des fumées : 3,31 g/s

Température des fumées à la puissance nominale :
270°C

Dépression nominale du conduit : 12 Pa

Certificat N°2022/0047 d'essai nominal en usage
intermittent (bûches de 30 cm / 16% d'humidité).

Consommations/h indicatives de bois (humidité <15%) :
• 2,0 kg à allure nominale

Autres données techniques

	ISMT 1000	ESSENTIEL 700
Diamètre extérieur de la buse d'évacuation (sortie de fumée)	200 mm	150 mm
Raccordement (air comburant)	dessous - arrière	dessous - arrière
Diamètre extérieur de la buse de prise d'air de combustion	125 mm	125 mm
Charge de bois maximale conseillée par heure	5,6 kg/h	2,0 kg/h
Longueur maximum des bûches	50 cm	50 cm
Poids de l'appareil	308 kg	120 kg

1.1 Données techniques (suite)

RÉSULTATS DES TESTS SUIVANT LES NORMES EN 13229 :2002 / A1 :2003 / A2 :2005 (INSERTS)



DoP N°00107_IESS800T

TOTEM FIRE
4 avenue du Guimand
26120 MALISSARD

Insert ESSENTIEL 800 TECHNIKA



Combustible recommandé : bois bûche
(occasionnellement bûches reconstituées)

Classe Énergétique : A+

Puissance nominale : 8 kW
Rendement saisonnier : 72,0%
Rendement nominal : 82,0%
Émission de CO à 13% d'O₂ : 950 mg/Nm³ - 0,08%
Émission de particules : 29 mg/Nm³
Émission de NOx : 107 mg/Nm³
Émission de OGC : 50 mg/Nm³
Émission de CO₂ : 11,90%

Débit massique des fumées : 3,31 g/s

Température des fumées à la puissance nominale :
270°C

Dépression nominale du conduit : 12 Pa

Certificat N°2022/0047 d'essai nominal en usage
intermittent (bûches de 30 cm / 16% d'humidité).

Consommations/h indicatives de bois (humidité <15%) :
• 2,7 kg à allure nominale



DoP N°00108_IESS900T

TOTEM FIRE
4 avenue du Guimand
26120 MALISSARD

Insert ESSENTIEL 900 TECHNIKA



Combustible recommandé : bois bûche
(occasionnellement bûches reconstituées)

Classe Énergétique : A

Puissance nominale : 10 kW
Rendement saisonnier : 66,7%
Rendement nominal : 76,7%
Émission de CO à 13% d'O₂ : 770 mg/Nm³ - 0,06%
Émission de particules : 30 mg/Nm³
Émission de NOx : 65 mg/Nm³
Émission de OGC : 60 mg/Nm³
Émission de CO₂ : 10,40%

Débit massique des fumées : 9,40 g/s

Température des fumées à la puissance nominale :
310°C

Dépression nominale du conduit : 12 Pa

Certificat N°2331846-1 d'essai nominal en usage
intermittent (bûches de 30 cm / 16% d'humidité).

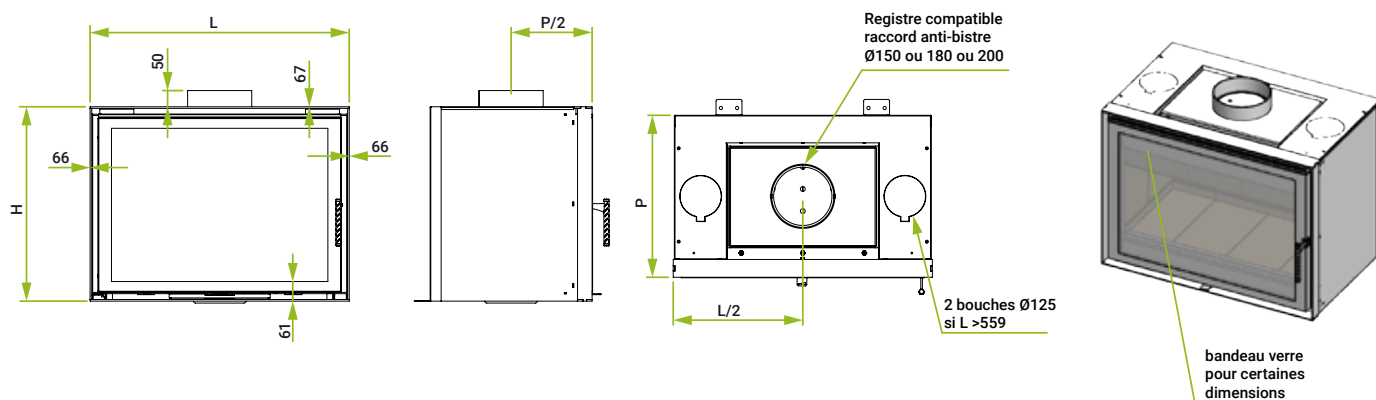
Consommations/h indicatives de bois (humidité <15%) :
• 3,3 kg à allure nominale

Autres données techniques

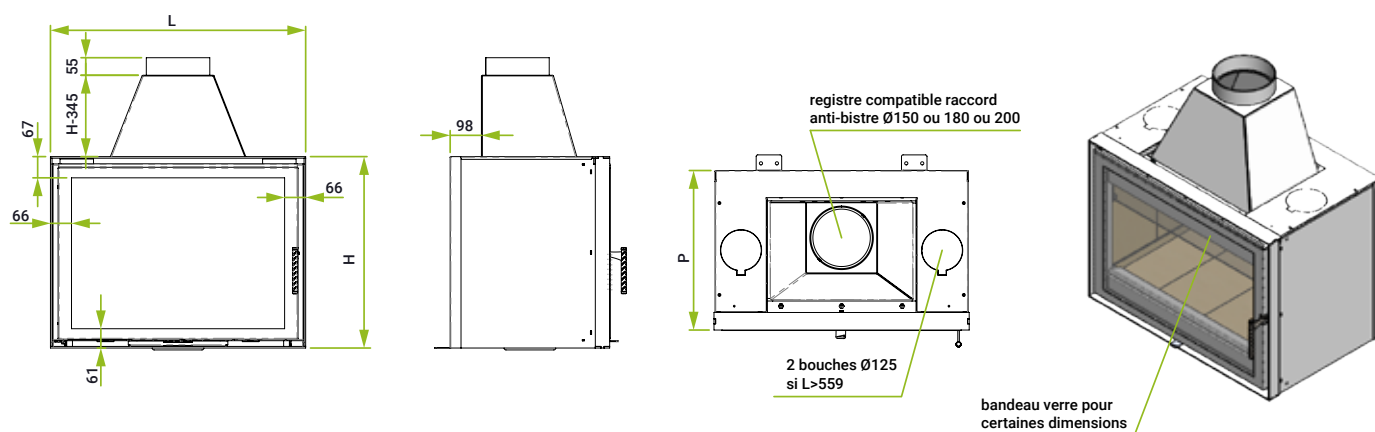
	ESSENTIEL 800	ESSENTIEL 900
Diamètre extérieur de la buse d'évacuation (sortie de fumée)	180 mm	180 mm
Raccordement (air comburant)	dessous - arrière	dessous - arrière
Diamètre extérieur de la buse de prise d'air de combustion	125 mm	125 mm
Charge de bois maximale conseillée par heure	2,7 kg/h	3,3 kg/h
Longueur maximum des bûches	50 cm	50 cm
Poids de l'appareil	132 kg	145 kg

1.2 Dimensions

TOTEM INSERT SUR MESURE **TECHNIKA** - plan type frontal avec toit plat démontable

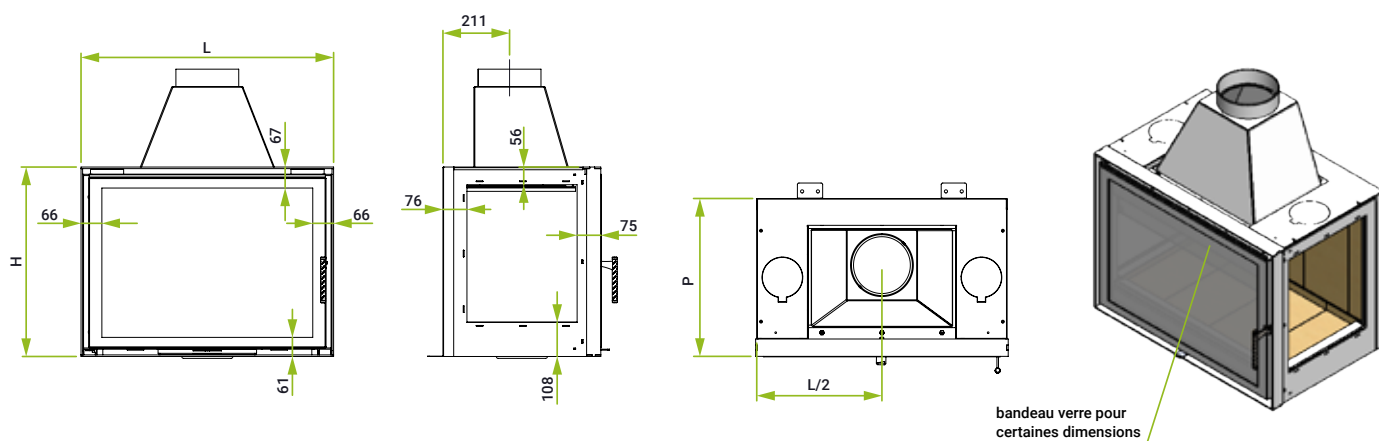


TOTEM INSERT SUR MESURE **TECHNIKA** - plan type frontal avec avaloir démontable



1.2 Dimensions (suite)

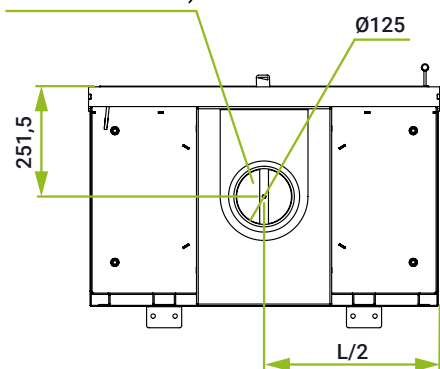
TOTEM INSERT SUR MESURE **TECHNIKA** - plan type 3 faces avec avaloir démontable*



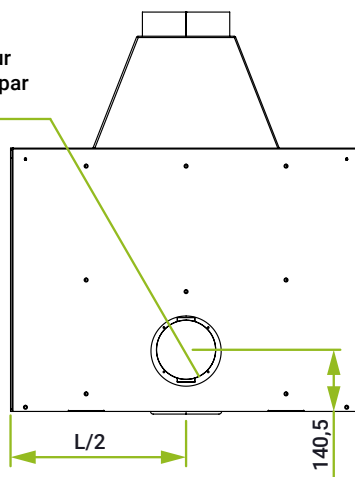
* Existe aussi en version toit plat démontable.

TOTEM INSERT SUR MESURE **TECHNIKA** - plan type raccordement

emplacement
arrivée d'air par le
dessous (passage
étanche sans buse)

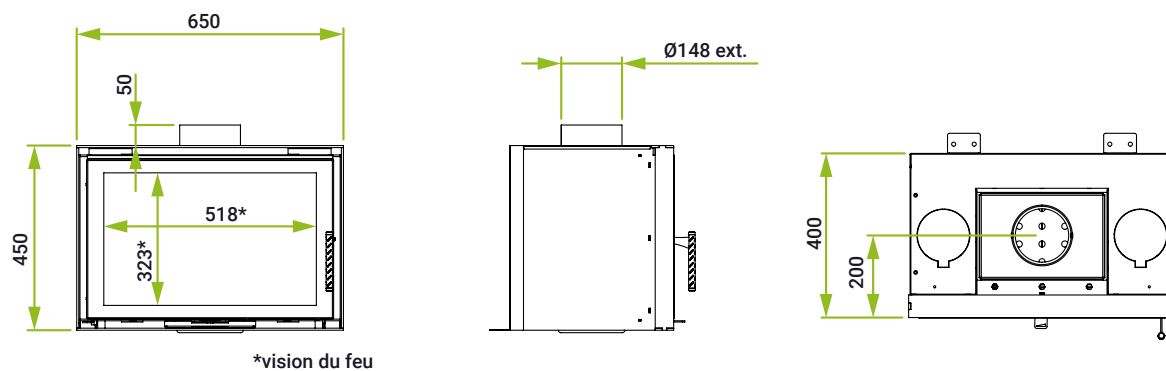


buse $\varnothing 125$ pour
raccordement par
l'arrière

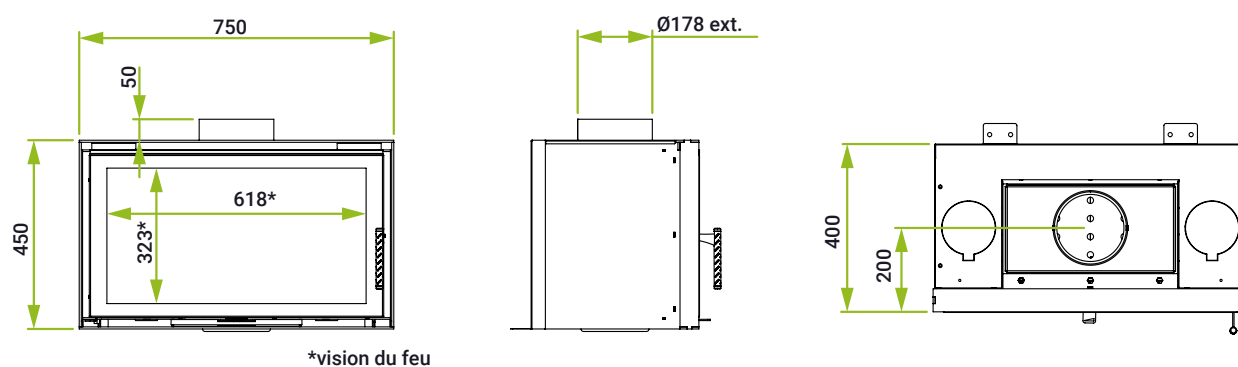


1.2 Dimensions (suite)

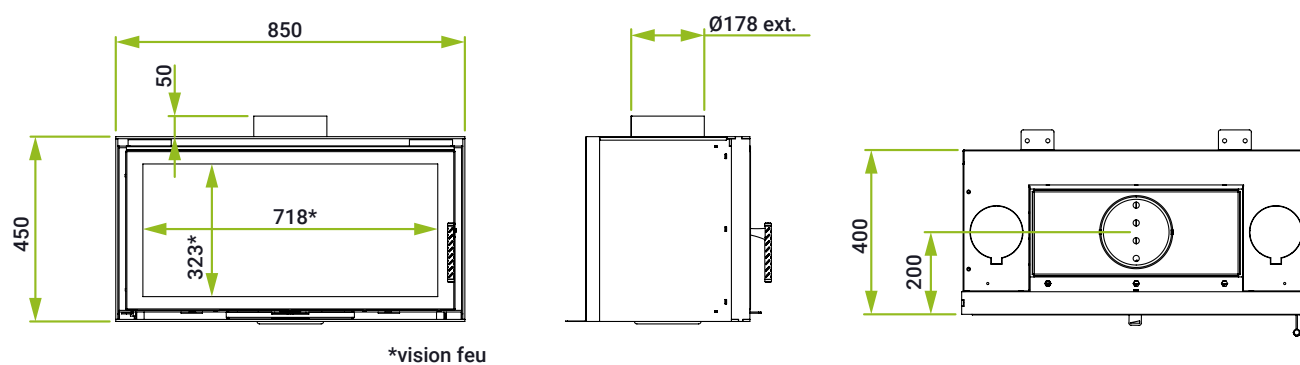
TOTEM INSERT Essentiel 700 **TECHNIKA**



TOTEM INSERT Essentiel 800 **TECHNIKA**



TOTEM INSERT Essentiel 900 **TECHNIKA**



2. Guide d'installation

2.1 Préambule

Le foyer est destiné à brûler du bois bûche, il ne peut servir d'incinérateur ou à brûler des combustibles liquides, du charbon ou autres dérivés.

Suivre scrupuleusement les instructions de cette notice et effectuer l'installation selon les règles de l'art, toute réglementation locale et notamment selon les DTU 24.1, DTU 24.2 et normes européennes NF EN 13229. Conserver soigneusement la notice.

L'installation de cet appareil par un professionnel qualifié est fortement recommandée. Celui-ci se sera assuré notamment que les caractéristiques du conduit de fumée et son environnement conviennent pour le foyer installé.

La responsabilité du constructeur ne pourra être recherchée en cas de non-respect de ces prescriptions et en annulerait la garantie contractuelle. Le fabricant se réserve le droit d'effectuer toutes les modifications, sans préavis, fonctionnelles ou de montage qu'il jurera utile.

Les installations à destination des lieux publics sont soumises au Règlement Sanitaire Départementale et à la réglementation incendie. Se renseigner auprès de la préfecture de votre région.

2.2 Mise en garde

La présente notice concerne les appareils de marque TOTEM "TECHNIKA". **Les inserts fermés TOTEM sont conformes à la norme EN 13229 : 2001, A1 :2003 et A2 :2005.**

Classification suivant norme EN 13229 :

- intermittent
- combustion bois exclusivement
- chambre de combustion fermée
- chambre de combustion autour de laquelle seront montés les éléments de maçonnerie.

La mise en œuvre d'une cheminée équipée d'un insert TOTEM doit être réalisée en conformité avec l'ensemble des documents fournis avec l'appareil. La notice s'applique seulement à la construction d'une cheminée équipée d'un insert utilisant le bois de chauffage comme combustible, dans une maison individuelle.

Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.

IMPORTANT : Avant de procéder à l'installation de l'insert, il y aura lieu de vérifier au préalable l'environnement immédiat de celle-ci et notamment :

- les caractéristiques du conduit de fumée (portées sur sa plaque signalétique) sont compatibles avec les caractéristiques de l'insert.
- la distance aux matériaux combustibles est respectée (distance de sécurité et absence de piège à calorie).
- les caractéristiques des matériaux constituant les parois d'adossement de votre cheminée sont en conformité avec la réglementation en vigueur et/ou compatibles avec les préconisations du fabricant de l'appareil
- l'amenée d'air de combustion nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil est existante et correctement dimensionnée
- la résistance mécanique du plancher est suffisante en fonction du poids de l'insert.

REMARQUES IMPORTANTES :

Totem décline toute responsabilité en cas de problème lié au non respect des règles de l'art (DTU 24.2) ainsi que des consignes données dans la présente notice, et notamment :

- Un mauvais fonctionnement de l'appareil, de quelque nature qu'il soit (mauvaise combustion, surtirage, sous-tirage, consommation de bois excessive, refoulements de fumée, etc.).
- Les dommages éventuels causés à l'insert lui-même.
- La dégradation d'une ou plusieurs fonctionnalités de l'insert.
- Les dommages éventuels causés à l'habillage.
- Les dommages éventuels causés à l'habitation.

En particulier, Totem décline toute responsabilité sur les malfaçons d'installation suivante :

- Absence ou dimensionnement insuffisant des grilles de convection.
- Habillage trop proche du foyer.
- Non-respect des lames d'air exigées autour du foyer.
- Arrivée d'air non conforme, de section trop faible ou avec des pertes de charges trop importantes.

En cas d'installation d'un système de distribution d'air chaud (distribution dans d'autres pièces que celle où est installé le foyer) :

- Le système doit obligatoirement disposer d'un Avis Technique du CSTB, en cours de validité.
- Toutes les prescriptions, recommandations et autres restrictions d'usage qui figurent dans l'Avis Technique doivent être respectées.
- L'installateur doit obligatoirement informer le particulier du contenu de cet Avis Technique et notamment de tout ce qui concerne l'utilisation de foyer en rapport avec le système de distribution.

2.3 Conduit de fumée

GÉNÉRALITÉS

Les conduits de fumée doivent être conformes à l'arrêté du 22 octobre de 1969, à l'arrêté du 23 février 2009, au Règlement sanitaire départemental et aux règles de l'art relatives aux NF DTU 24.1 de 2020.

Il doit satisfaire aux conditions exigées par la législation en vigueur et en particulier : étanchéité, résistance à la corrosion et isolation thermique.

L'installation ne peut être raccordée que sur un conduit de type unitaire. Le conduit doit permettre la récupération des suies et doit pouvoir être ramoné. La section minimale sera équivalente à celle de la buse de l'appareil. La section intérieure doit être constante et de même forme sur toute la hauteur du conduit de fumée. Le conduit de fumée doit dépasser de quelques centimètres dans la pièce ou le local où est situé le foyer {Schéma 1}.

Tout conduit de fumée, conduit de fumée tubé ou conduit de fumée chemisé doit comporter une plaque signalétique en matériaux inaltérables, mise en œuvre par l'installateur. Cette plaque précise la désignation de l'ouvrage et informe sur les caractéristiques du conduit de fumée. Exemple de désignation des composants suivant la norme EN 1856-1 relative aux conduits de fumée métalliques {Texte 2}.

DIMENSIONNEMENT DU CONDUIT

Le dimensionnement du conduit de fumée doit être réalisé conformément à la norme EN 13384-1.

TRACÉ DU CONDUIT

Le conduit ne doit pas comporter plus de deux dévoiements, c'est-à-dire plus d'une partie non verticale. Généralement, l'angle de dévoiement est limité à 20°. Cependant, s'il s'agit d'un conduit sans rugosité et de moins de 5m de hauteur, l'angle peut aller jusqu'à 45°.

Si le conduit dépasse les 5 m de long, la société TOTEM FIRE SAS recommande la mise en place d'un modérateur de tirage lorsque c'est possible (pas en construction selon RT 2012). Cet appareil permet de réguler le tirage lorsqu'il est trop important. Il doit être accessible derrière une grille {Schémas 3 & 4}.

LE TIRAGE

Le tirage devra être contrôlé et réglé en fonctionnement, à allure nominale, avec un déprimomètre et à la valeur de 12 Pa ou 0,12 mbar (valeur où l'insert aura son meilleur rendement) et ceci afin d'éviter en cas de sur-tirage (valeur au-delà de 20 Pa ou 0,2 mbar) :

- Une consommation excessive de bois,
- Un feu qui ne « tient pas » et brûle trop vite,
- Une détérioration rapide des composants de l'insert,
- L'annulation de la garantie constructeur.



1

EN 1856-1 T 450 N1 D Vm-L40045 G(xx)

EN 1856-1 : Référence de la norme

T 450 : Classe de température

N1 : Classe de pression

D : Classe de résistance aux condensats

Vm : Classe de résistance à la corrosion (durabilité)

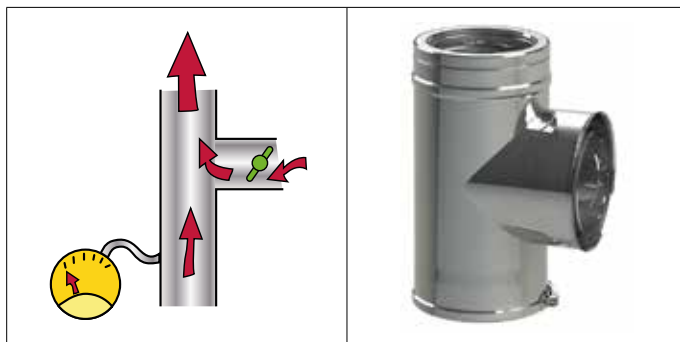
L40045 : Spécification du matériau de la paroi intérieure (pour conduits métalliques uniquement)

G(xx) : Résistance au feu de cheminée et distance aux matériaux combustibles (en mm)

Exemple de désignation de l'ouvrage (obligatoire à l'installation et à placer de façon visible à l'intérieur de la hotte ou dans le boîtier cendrier) :

- T450 N1 D 3 G 80 (Généralement pour un conduit métallique isolé conforme)
- T450 N2 D 3 G 100 (Généralement pour un conduit maçonné non tubé conforme)
- T450 N1 D 3 G 100 (Généralement pour un conduit maçonné tubé conforme)

2



3

4

DÉBOUCHÉ EN TOITURE DU CONDUIT DE FUMÉE (Arrêté du 22 octobre de 1969)

Les orifices extérieurs des conduits à tirages naturels, individuels ou collectifs doivent être situés à 0,4 m au-dessus de toute partie de construction distante de moins de 8 m {Schéma 1}. Dans le cadre de toitures-terrasses ou pente inférieure à 15°, les orifices doivent être situés à au moins 1,20 m au-dessus du point de sortie {Schéma 2}. Dans le cas où la toiture possède des acrotères supérieurs à 0,2 m, les orifices doivent être à au moins 1 m au-dessus des acrotères {Schéma 3}. Si les acrotères mesurent moins de 0,2 m, les orifices doivent être situés à 1,20 m du point de sortie {Schéma 4}.

NB : les conduits de fumée ne sont pas prévus pour servir de point d'ancrage aux éléments tels que antenne, parabole ou tout élément dont la prise au vent déstabiliserait le conduit.

TUBAGE

Dans le cadre d'un conduit de cheminée existant, la société TOTEM recommande le débistrage et le tubage du conduit. Le diamètre tubage mini conseillé est de 150 ou 200 mm en fonction de l'insert (ATTENTION : mini 180 mm pour ISMT avec avaloir) et selon les règles de dimensionnement selon la NF EN 13384-1. Le tubage devra être réalisé selon les prescriptions du DTU 24.1 et du DTU 24.2. Un diagnostic du conduit de fumée existant pourra être réalisé selon l'Annexe C du DTU 24.1.

Laisser un passage d'air (prise de décompression), protégé de la pluie (5 cm²) dans le scellement pour permettre la ventilation entre le tubage et le boisseau {Schéma 5}.

En partie basse, un orifice de 20 cm² minimum doit être prévu.

TRAVERSÉE DE PLANCHERS DU CONDUIT DE FUMÉE

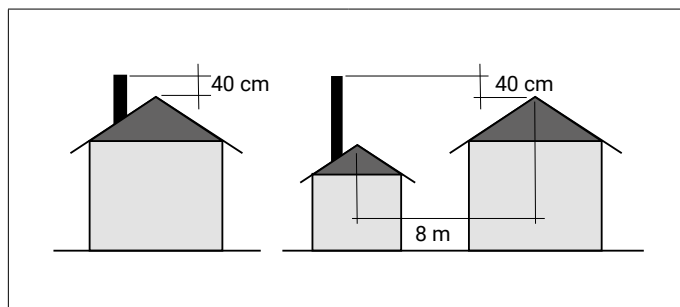
Plancher en béton : une trémie doit être réservée lors du bétonnage pour toute traversée de plancher, laissant autour du conduit un espace suffisant pour la mise en place d'une plaque coupe-feu.

Aucun joint entre les éléments de conduit ne doit se situer dans l'épaisseur du plancher.

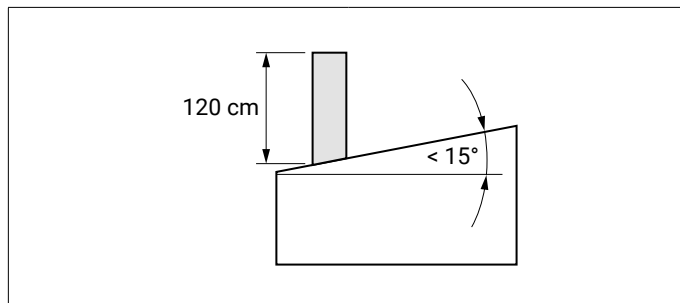
Plancher bois ou faux-plafond : il convient d'utiliser les pièces fournies par le fabricant du conduit afin d'observer les précautions relatives : stabilité, distance de sécurité, choc thermique et libre dilatation du conduit.

La pose de plaques d'écart au feu ajourées est obligatoire (Dans le cas d'un conduit métallique isolé).

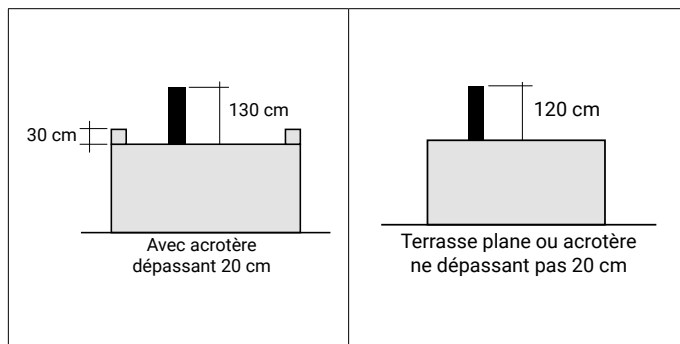
DISTANCE DE SÉCURITÉ DU CONDUIT DE



1

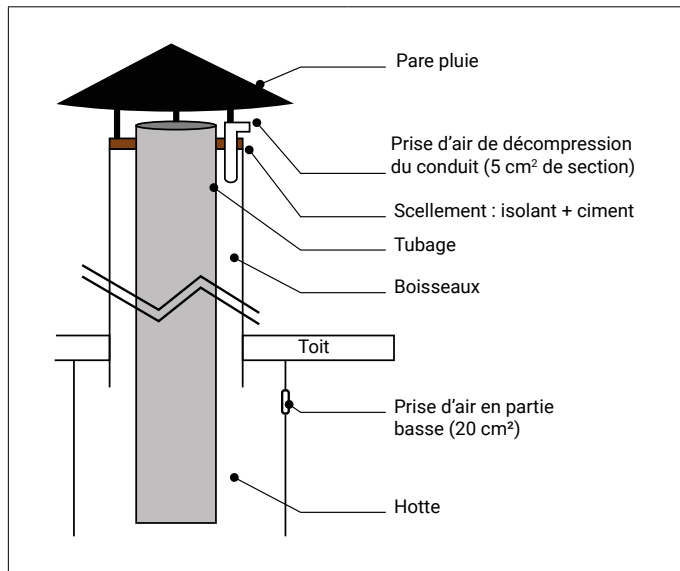


2



3

4



5

FUMÉE

Les distances de sécurité à respecter pour le conduit de fumée sont celles de la norme NF DTU 24.1 {Schéma 1}.

HABILLAGE DES CONDUITS

La température de la paroi extérieure du conduit de fumée ne doit pas excéder 50°C (parties habitables) ou 80°C (parties non habitables ou inaccessibles). Dans le cas contraire, le conduit doit être habillé ou dissimulé dans un coffrage ou une gaine {Photo 2}.

Dans le cas où le conduit est isolé, veiller à bien placer la partie en aluminium de l'isolant vers le conduit. Entourer l'isolant d'aluminium adhésif ininflammable.

2.4 Nature des parois autour de l'insert

LES PAROIS D'ADOSSEMENTS

Le mur d'adossement ne doit comporter aucun matériau combustible et être suffisamment résistant pour supporter les éventuels ancrages nécessaires à l'ouvrage.

Si le mur d'adossement contient des matériaux combustibles ou dégradables sous l'action de la température qui ne peuvent être déposés, il convient de réaliser une contre-cloison incombustible et stable aux hautes températures, à savoir :

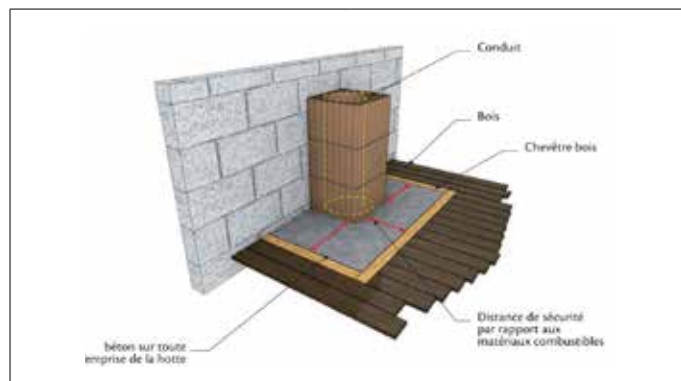
- **Parois incombustibles** : Sur le mur d'adossement, positionner un isolant fibreux de 100 kg/m³ avec un minimum de 30 mm d'épaisseur muni d'une feuille alu à diriger côté insert {Photo 4} (ou à défaut, avec du silicate de calcium en lieu et place de la feuille alu).
- L'équivalence entre silicate de calcium et feuille alu est valable pour la totalité de ce document, à chaque fois que l'on fait référence à la mise en place d'un isolant.
- **Parois combustibles** : Placer sur l'emprise de la cheminée une cloison d'interposition ventilée 20 mm incombustible M0, puis isolation selon la recommandation précédente « Parois incombustibles ».

Les plaques d'isolant doivent être jointes entre elles à l'aide d'un adhésif aluminium ininflammable {Photo 3}.

- Vérifiez les niveaux et équerrages des parois d'adossements.

LE SOL

Sur plancher bois, un chevêtre rempli d'une dalle en béton doit être aménagé. Évaluer la résistance mécanique du plancher d'assise en fonction du poids de l'insert. Le plancher ne doit pas subir de déformation. Aucun aménagement tel que canalisation d'eau ou gaine électrique, plancher chauffant, isolant compressible, ne doit être inséré dans l'emprise du socle de l'insert {Schéma 5}.



1



2



3



4



5

2.5 Arrivée d'air extérieur

Le fonctionnement d'un foyer nécessite un apport d'air supplémentaire à celui nécessaire au renouvellement d'air des locaux.

Une amenée d'air comburant spécifique est donc nécessaire et raccordée sur l'appareil.

L'amenée d'air comburant doit être située directement sur l'extérieur ou dans un espace ventilé sur l'extérieur. La prise d'air doit se faire dans la mesure du possible sur la façade soumise aux vents dominant {Schéma 1}. La section réelle de passage d'air doit être obturable et d'une section de 200 cm².

Remarque : Le maillage des grilles qui protège l'entrée d'arrivée d'air, obture en général 50% du passage d'air. Il faut prendre des grilles de surface apparente du double de la section réelle souhaitée.

PRISE D'AMENÉE D'AIR

Prise d'air en sous-sol : Dans le cas d'une prise d'air en plancher (dans un local où l'air est pollué), on doit poser une canalisation qui sera raccordée directement à l'air extérieur. Dans la mesure du possible face aux vents dominant {Schéma 1} en respectant une longueur maximum de 3 mètres et 1 coude à 90°.

Il faut s'assurer de ne pas prélever de l'air pollué.

Traversée d'un mur extérieur : Si l'amenée d'air traverse un mur extérieur avec une cloison de doublage côté intérieur, la pose d'un fourreau étanche pour éviter le transfert des poussières et salissures stagnant dans l'espace vide mur/cloison est nécessaire {Schéma 2 & photo 3}.

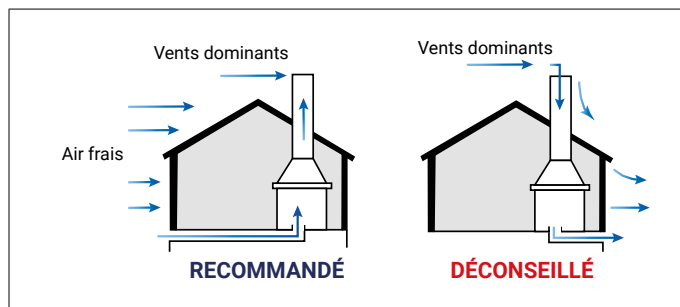
Toute accumulation de poussière ou autre salissure, peut causer des dysfonctionnements sur les différents éléments mobiles de l'appareil (ex : clapet de registre des fumées, clapet d'arrivée d'air extérieur,...) La mise en place d'une grille facilement démontable est nécessaire. Son maillage doit être supérieur à 3 mm.

2.6 Implantation du soubassement

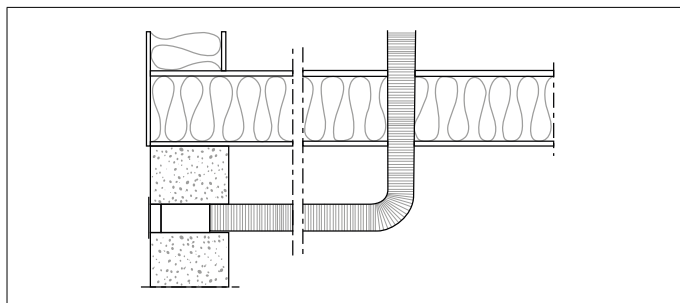
ZONE DE RAYONNEMENT

Respecter la distance de rayonnement de l'insert.

Ne pas positionner d'éléments inflammables à moins de 80 cm du foyer {Schéma 4}.



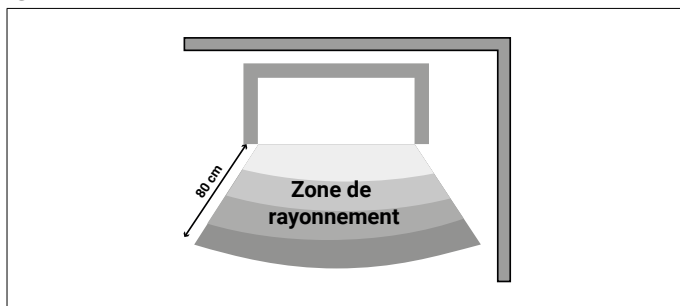
1



2



3



4

2.7 Mise en place et raccordement de l'insert

Nos inserts sont raccordables à l'extérieur par le dessous et par l'arrière. Le raccordement est fortement conseillé ; même s'il n'est pas retenu, il est obligatoire de créer une arrivée d'air sous l'appareil, le plus proche possible de l'entrée d'air dans l'insert.

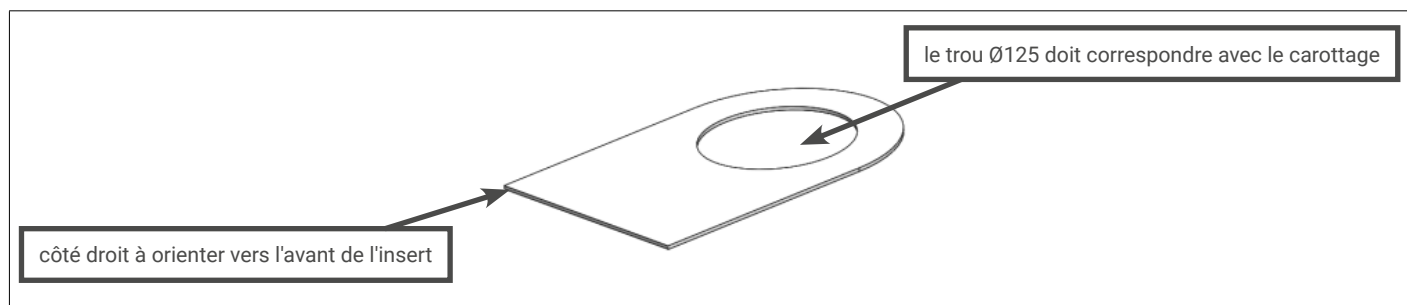
Dans tous les cas, la préparation des arrivées d'air doit se faire avant la mise en place de l'insert.

RACCORDEMENT PAR LE DESSOUS

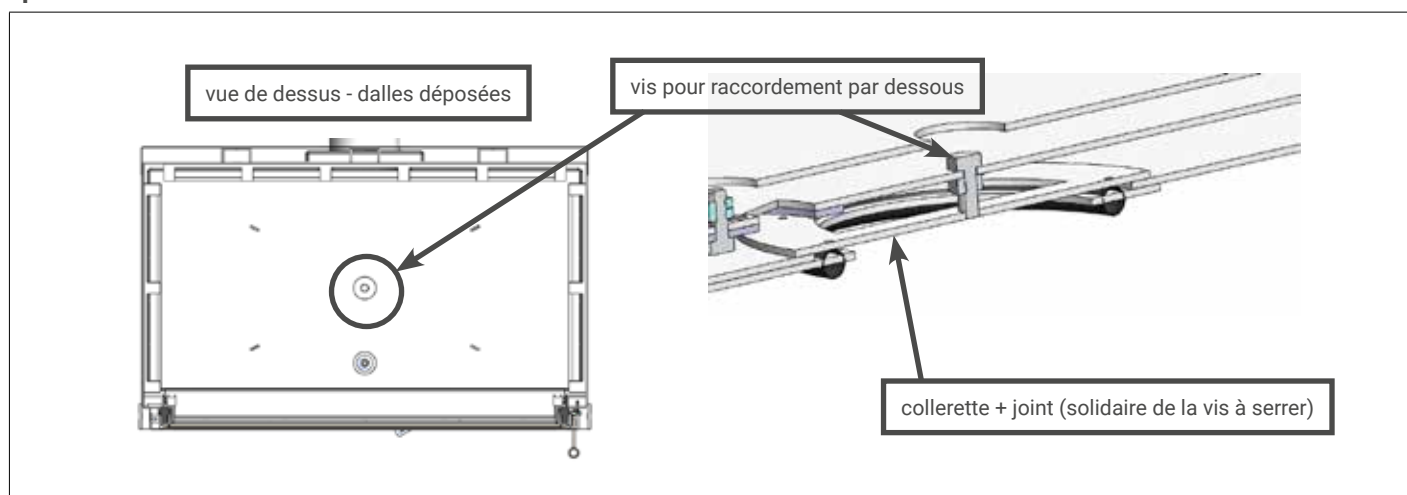
L'insert est conçu pour prélever son air de combustion de manière étanche à partir d'une arrivée d'air créée dans sa zone d'arrivée d'air, et ce sans raccordement à une gaine. Le principe est le suivant :

- Tracer sur la sole de la cheminée existante le carottage à réaliser, en fonction de l'emplacement final de l'insert. L'ouverture réalisée sera de diamètre 125 mm et sera centrée sur la largeur.

- Réaliser le carottage et mettre en place la gaine, sans la laisser dépasser de la surface de la sole.
- Coller au mastic silicone la platine d'adaptation fournie avec l'insert, sur la sole, dans l'axe du carottage **{Schéma 1}**.
- Le raccordement sera finalisé après mise en place de l'insert, avant remise en place des dalles intérieures : il faut alors serrer de l'intérieur la vis située au droit de l'arrivée d'air, accessible via une découpe dans la sole foyer. Une collerette munie d'un joint va alors venir plaquer contre la platine d'adaptation : l'air frais débouchera donc dans l'insert sans se mélanger à l'air de l'habitation **{Schéma 2}**.



1



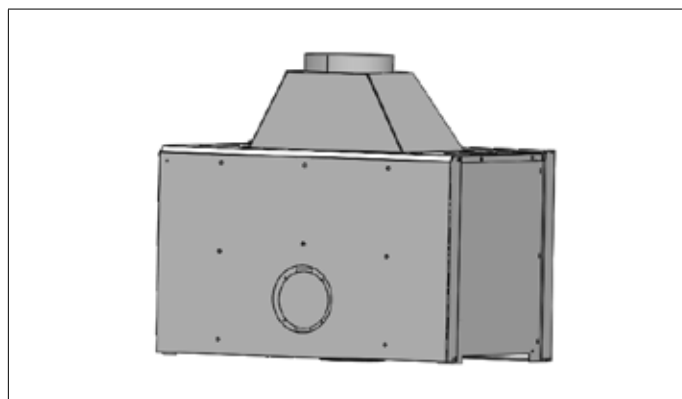
2

RACCORDEMENT PAR L'ARRIÈRE

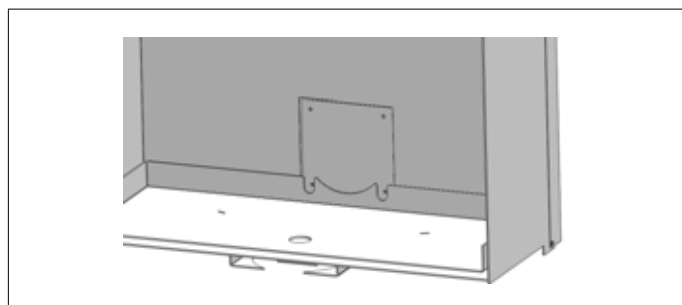
Dans le cas d'un raccordement par l'arrière, le principe est classique : une gaine Ø125 traversant le mur d'adossement est à relier sur la buse Ø125 fournie avec l'insert. La marche à suivre est la suivante :

- Tracer sur le mur le carottage à réaliser selon l'implantation de l'insert : centré sur la largeur, à 140 mm de la base inférieure de l'insert.
- Réaliser le carottage et mettre en place la gaine, en laissant en attente une longueur d'environ 20 cm.
- Casser au marteau la pièce d'obturation de l'arrivée d'air arrière de l'insert. **Attention : si cette pièce est retirée et que l'insert n'est pas raccordé ensuite par l'arrière, il prélèvera une partie de son air de combustion dans la pièce.** {Schéma 1}
- Le raccordement sera finalisé après mise en place d'insert, avant remise en place des briques :
 - ◊ Démontez la trappe située au fond de l'insert (4 vis). {Schéma 2}
 - ◊ Présenter la buse Ø125 fournie, collerette orientée vers l'avant de l'insert, et y fixer la gaine provenant de l'extérieur.
 - ◊ Visser la buse par l'intérieur avec les 4 vis fournies, tout en tirant la gaine par l'extérieur afin de supprimer la longueur inutile. {Schémas 3 & 4}
 - ◊ À l'extérieur, couper la gaine à longueur finale et réaliser l'étanchéité du passage si elle reste à faire.
 - ◊ Remettez la trappe en place avant de mettre les briques et les joints.

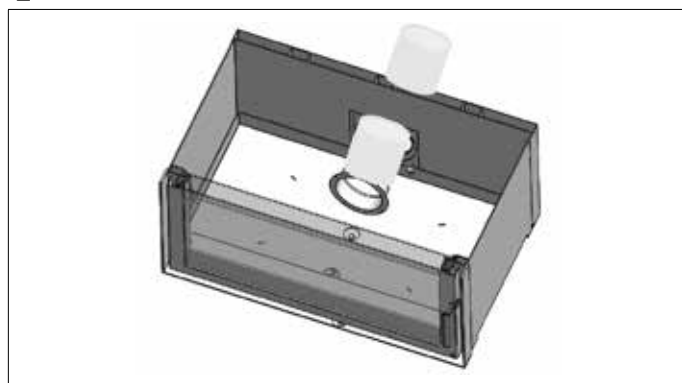
BUTÉE DE COURSE MANETTE DE GESTION D'AIR {Schéma 5}



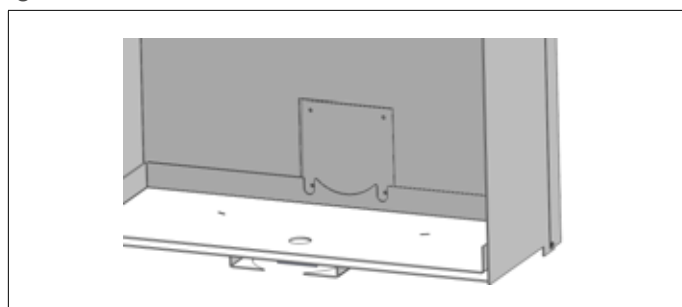
1



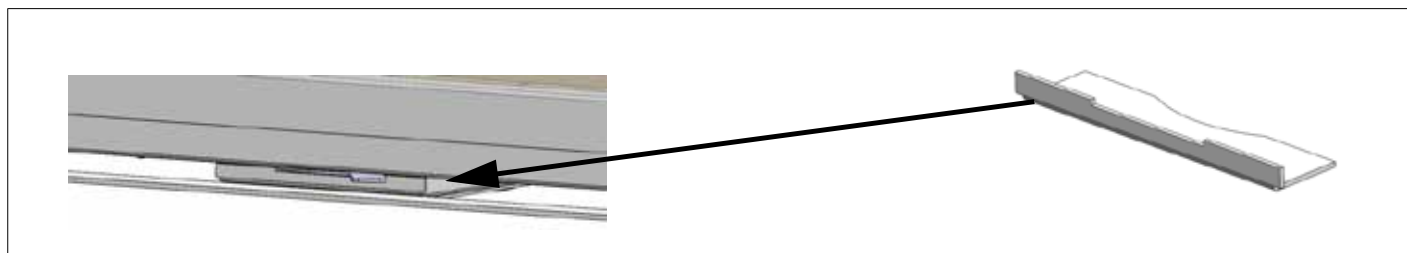
2



3



4

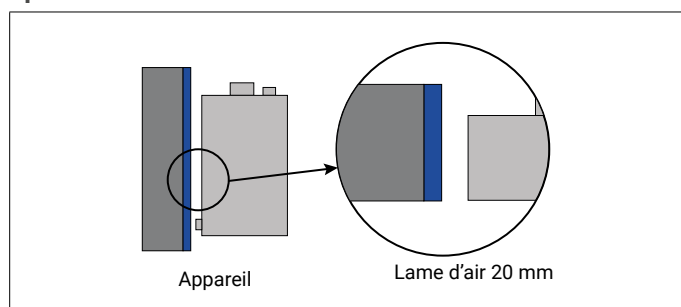
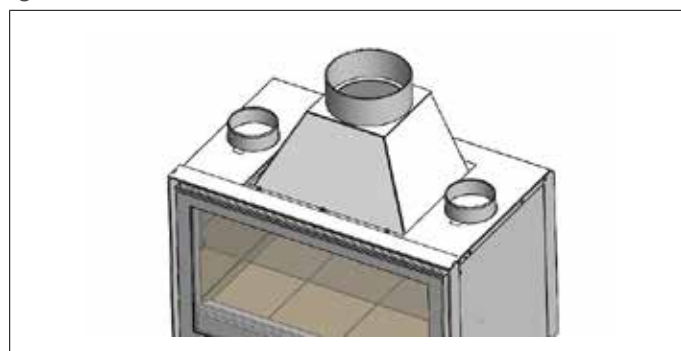
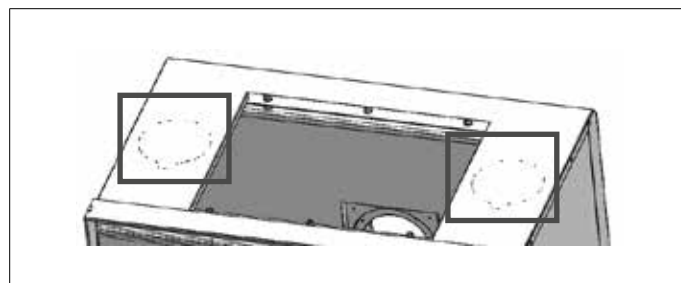
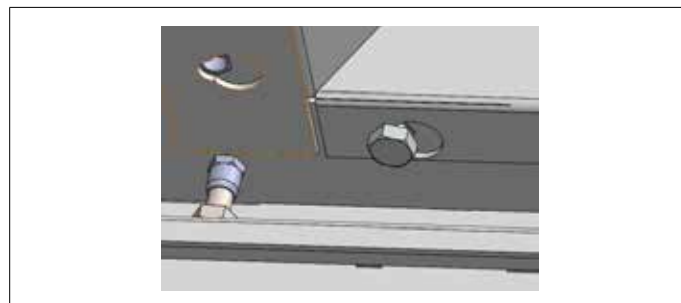
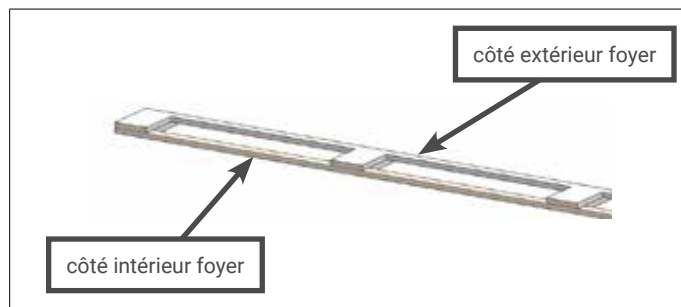


5

MISE EN PLACE ET RACCORDEMENT DES FUMÉES

Les différents éléments amovibles (Déflecteurs, matériaux réfractaires,...) doivent être enlevés de l'appareil pour éviter un choc mécanique avec la vitre pendant la mise en place de l'insert sur son support. Un moyen de levage adapté est recommandé.

- Déposer la totalité de l'habillage intérieur (dalles réfractaires, barrettes métalliques servant aux passages d'air)
- **Les coupes des dalles sont propres à chaque insert : les repérer soigneusement afin de faciliter leur remise en place ultérieure. Attention également au sens de montage des barrettes, une erreur peut fortement perturber le bon fonctionnement de l'insert.** {Schéma 1}
- Déposer le déflecteur.
- Déposer l'ensemble de sortie de fumée (registre + avaloir ou tôle plate) en desserrant les vis nécessaires. Un système de boutonnière permet d'y parvenir sans retirer complètement les vis, en réalisant un mouvement latéral.
- Desserrer puis déplacer l'avaloir sur la gauche afin de mettre la grande ouverture en face de la tête de vis. {Schéma 2}
- Sortir l'ensemble avaloir à l'extérieur de l'insert pour avoir la place pour les opérations suivantes.
- Si l'insert est équipé de buses de sorties d'air chaud, il est possible ou non de les raccorder. Pour réaliser ce raccordement :
 - ◇ Casser au marteau les 2 obturateurs situés sur le carénage. {Schéma 3}
 - ◇ Passer les gaines dans l'ouverture de l'avaloir, les raccorder sur les buses.
 - ◇ Positionner les buses sur les découpes du carénage, en leur faisant effectuer une rotation jusqu'à ce que les 3 pattes soient bien en place sous le carénage pour maintenir la buse. {Schéma 4}
- Positionner l'insert en respectant les distances de sécurité. L'appareil doit être inséré en respectant impérativement un jeu minimum continu de 20 mm avec les parois de la cheminée existante (en haut, en bas, sur les côtés, et à l'arrière). Les irrégularités de la paroi auront été prises en compte pour déterminer les dimensions de l'insert : **en aucun point, il ne doit y avoir une proximité inférieure à 20 mm entre l'insert et la cheminée.** {Schéma 5}



Sur les sorties de fumées (toit plat ou avaloir), impérativement appliquer le joint plat fourni autour du registre, à l'intérieur, en passant à l'intérieur des vis :

L'application correcte de ce joint est capitale pour éviter les fuites de fumées. {Schémas 1 & 2}

Mettre en place l'ensemble sortie de fumée sur la sole foyère, au centre de l'appareil

- Faire descendre le conduit dans l'insert au moyen de l'ouverture centrale (correspondante à l'ensemble sortie de fumées déposée auparavant)
- Jointer la collerette intérieure présente sur le registre (elle servira de face d'appui au conduit).
- Raccorder le conduit sur le registre des fumées.
- Faire monter l'ensemble conduit + registre de façon à ce que l'ensemble sortie de fumées vienne au contact du toit de l'insert
- Mettre en place l'avaloir au moyen des boutonnières et revisser fermement l'ensemble sortie de fumées sur le toit de l'insert. {Schéma 3}

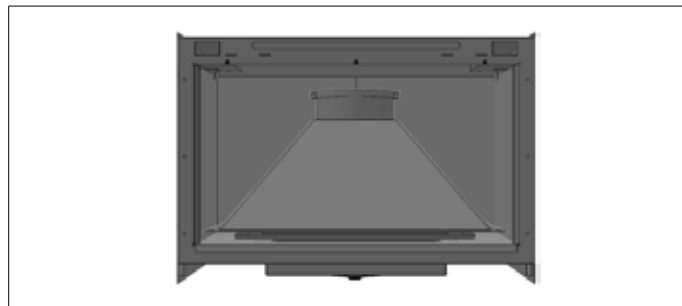
LES DÉFLECTEURS

La société TOTEM FIRE SAS recommande leur mise en place pour obtenir un meilleur rendement.

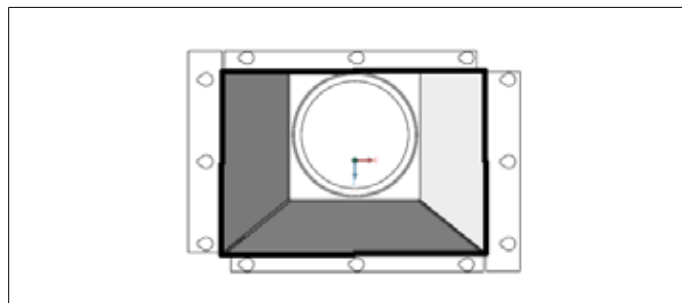
Les déflecteurs qui équipent votre insert réduisent la température des fumées évacuées et augmentent celle du feu. Ils participent ainsi directement à la performance de votre équipement. Ils sont amovibles pour le ramonage.

Le déflecteur acier se positionne en appuie sur le dessus des briques et vient reposer sur une patte à l'avant.

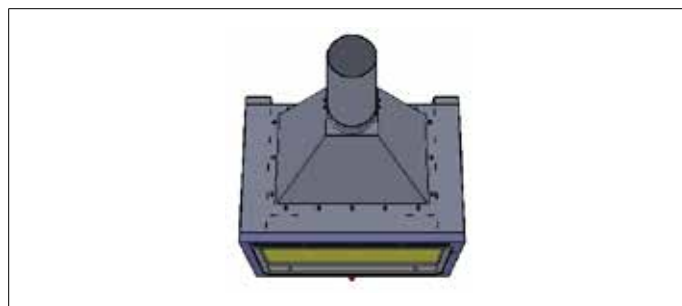
{Schémas 4 & 5}



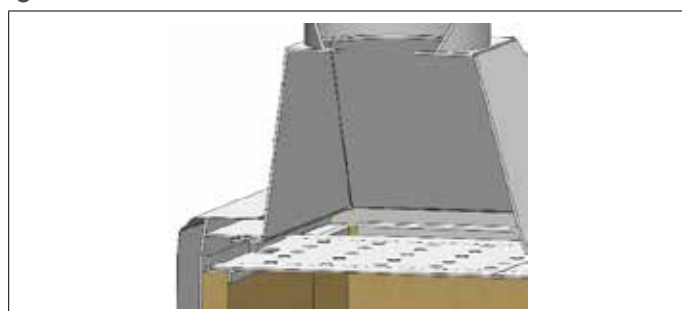
1



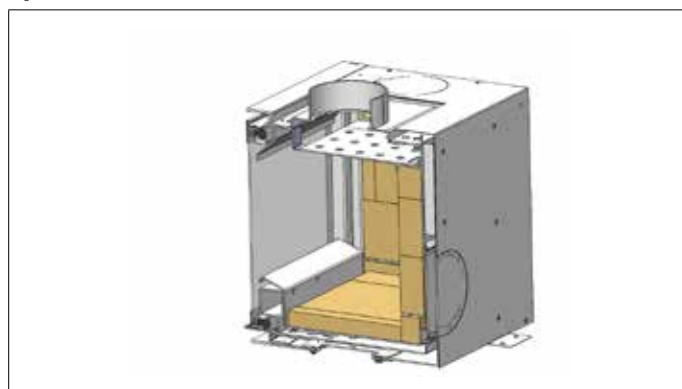
2



3



4



5

2.8 Conduit de raccordement

Le raccordement de l'appareil au conduit de fumée sera réalisé avec des tuyaux métalliques normalisés T450 et selon les indications du DTU 24.2.

Le conduit de raccordement ne doit pas pénétrer ou traverser de local autre que celui où est installé l'appareil.

Totem recommande de raccorder en rigide. À défaut, Totem déconseille de raccorder directement en flexible.

Réaliser une partie en rigide qui vienne en butée sur la tôle registre puis passer en flexible après avoir installé un manchon à double lèvres permettant l'écoulement des condensats. Le conduit de raccordement ou l'éventuel habillage qui l'entoure doit être accessible et visible sur toute sa longueur soit directement, soit par une trappe ou une grille de visite.

DÉVOIEMENT

Le conduit de raccordement ne peut pas comporter plus de deux dévoiements. Les angles de dévoiement doivent être au maximum de 2 coudes à 45° pour les conduits de raccordement {Photo 1 & schéma 2}.

TOTEM recommande 1 ml vertical sur buse avant le dévoiement.

JONCTION DU CONDUIT DE RACCORDEMENT SUR L'APPAREIL

Le conduit de raccordement doit être raccordé par l'intermédiaire d'un manchon femelle/femelle anti bistré ou à doubles lèvres au registre des fumées de l'appareil {Photo 3}.

2.9 Jonction du conduit de fumée et du conduit de raccordement

CONDUIT DE FUMÉE MÉTALLIQUE

La jonction doit être réalisée au conduit métallique isolé à l'aide d'une pièce optionnelle de raccordement fournie par le fabricant du conduit isolé. L'emboîtement entre conduit de fumée et le conduit de raccordement doit être d'au moins 40 mm {Photo 4}.

CONDUIT DE FUMÉE MAÇONNÉE EN TERRE CUITE OU EN BÉTON {Photo 5}

Le raccordement doit être réalisé en utilisant de préférence une pièce de raccordement spécialement conçue.

VARIATION DE SECTION

S'il existe une différence de section entre le conduit de fumée et le conduit de raccordement, la jonction ne peut se faire que par une pièce de forme évitant une variation brusque de section.

La partie haute de cette réduction doit être située le plus tard visible avant la pénétration dans le conduit de fumées :

- Dans la hotte, à moins de 10 cm sous le faux plafond de la hotte,
- Ou, à moins de 10 cm sous la jonction au conduit de fumée s'il n'y a pas de faux plafond de hotte.



2.10 La hotte

INSTALLATION AVEC CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HOTTE

L'appareil devra être installé en respectant impérativement un jeu minimum continu de 20 mm avec les parois ou éléments d'habillage adjacents (en haut, en bas, sur les côtés, et à l'arrière).

Les dimensions de l'insert doivent être déterminées pour qu'en aucun point de l'appareil, il n'y ait une proximité inférieure à 20 mm entre l'insert et les parois ou éléments d'habillage adjacents.

L'amenée d'air de combustion devra être réalisée selon le paragraphe 3.5.2 du présent document, avec une section libre de 200 cm² minimum. Totem recommande de raccorder cet air à l'appareil. Nous préconisons, pour la hotte, l'utilisation de matériaux classé M0 et d'y apposer un isolant fibreux de 100 kg/m³ avec un minimum de 30 mm d'épaisseur muni d'une feuille alu à diriger côté intérieur de hotte.

La conception de la hotte doit permettre un libre accès à l'intérieur ou comporter une trappe de visite. Afin d'éviter une surchauffe importante susceptible d'entraîner des désordres, la hotte comportera un système de ventilation par grilles et tout autre moyen de circulation d'air efficace, à savoir :

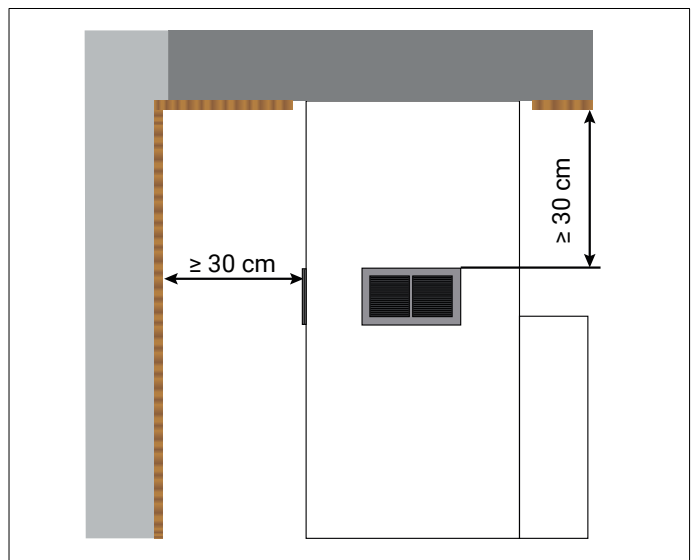
- Un faux plafond (déflecteur) de hotte en matériaux isolant de 100 kg/m³ avec un minimum de 60 mm d'épaisseur muni d'une feuille alu à diriger coté intérieur de hotte et intérieur du faux plafond.
- Deux épaisseurs de 30 mm monté dos à dos permettent de répondre à ces exigences.
- Il faudra alors ventiler le vide entre le faux plafond de la hotte et le plafond du local avec, au choix : {Photo 1}
 - ◊ Deux grilles de ventilation de 20 cm² minimum de section libre,
 - ◊ ou un seul orifice de 20 cm² associé à l'aération de l'espace annulaire d'un conduit de tubage.

Et isoler avec un isolant de 100 kg/m³ avec un minimum de 30 mm d'épaisseur muni d'une feuille alu à diriger côté intérieur du faux plafond, tous les éléments suivants :

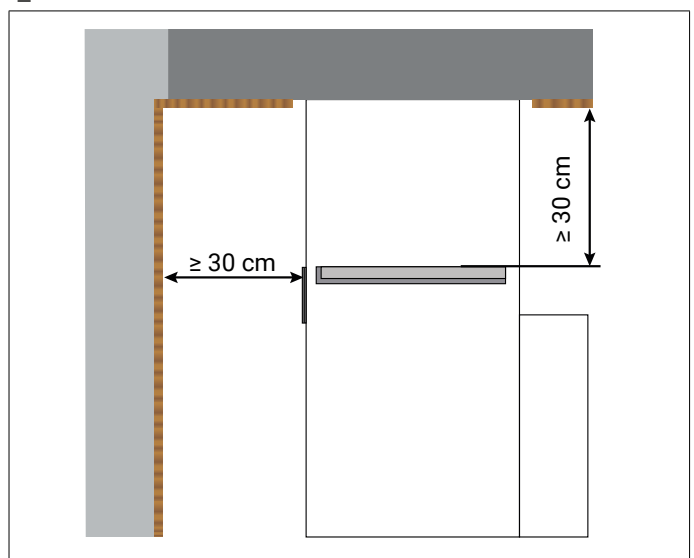
- Le plafond du local dans le volume de la hotte,
- Le tuyau traversant le faux plafond (sauf en cas de prolongement du conduit métallique isolé),
- L'intérieur du faux plafond de hotte.
- Une ou plusieurs grilles de sortie d'air chaud de convection en partie(s) haute(s) de la hotte avec un minimum de passage libre de 500 cm². La partie supérieure de la (des) grille(s) devant être située le plus haut possible sans toutefois être à moins de 30 cm du nu du plafond (ou du faux plafond du local).
- Une ou plusieurs grille(s) d'entrée d'air de convection en partie(s) basse(s) de l'habillage avec un minimum de passage libre de 400 cm². {Schémas 2 & 3}



1



2



3

- **TOTEM recommande une 2ème prise d'air de convection obturable, directement sur l'extérieur (Maxi 100°C dans la hotte).**

Protection du mur d'adossement : Se reporter aux recommandations du paragraphe "RACCORDEMENT PAR LE DESSOUS" page 15 du présent document.

Nota : L'intérieur de la hotte doit être visible afin de permettre le contrôle du conduit de raccordement ou de l'éventuel isolant qui l'entoure. La/les grille(s) de sorties d'air chaud peut/peuvent répondre à cette prescription.

INSTALLATION DE L'APPAREIL DANS UNE CHEMINÉE EXISTANTE OUVERTE OU UN ÂTRE

L'insert est conçu pour être installé dans une cheminée existante ou dans un âtre avec obligatoirement un raccordement en conduit métallique simple paroi rigide ou flexible double peau.

Pour les conduits existant n'ayant pas de désignation, un examen du conduit et de son installation doit permettre de déterminer une désignation selon la norme NF DTU 24.1.

À défaut de pouvoir déterminer la compatibilité, le conduit existant est considéré comme inadapté en l'état. Le tubage du conduit ou la construction d'un nouveau conduit (métallique isolé placé dans l'espace du conduit d'origine) peuvent permettre sa réutilisation. Suivre alors les recommandations du tubage dans le paragraphe 3.3.5 du présent document.

Préparer soigneusement la cheminée existante ou l'âtre, le conduit des fumées et les raccordements :

- Si existant, démonter le volet obturateur de l'ex-cheminée ouverte qui ne servira plus,
- Vérifier l'état et la planéité de la sole de la cheminée existante.
- Nettoyer soigneusement la sole de la cheminée existante afin d'éliminer toute trace de poussière.

Préparer l'amenée d'air de combustion selon le paragraphe 3.5.2 du présent document, avec une section libre de 200 cm² minimum .Totem recommande de raccorder l'air à l'appareil.

Raccorder les buses de sortie d'air chaud :

- Lorsque l'appareil en est équipé, TOTEM recommande leur raccordement. Dans ce cas, les sorties d'air de convection se font au moyen de grille de section 500 cm² situées en partie haute de la hotte. La partie supérieure de la (des) grille(s) devant être située le plus haut possible sans toutefois être à moins de 30 cm du nu du plafond (ou du faux plafond du local).
- Raccordement : Les buses sont en diamètre 125mm. Dans tous les cas, respecter impérativement les instructions de mise en place décrites au chapitre 1.7 du présent document.

Réaliser une « Paillasse » {Photo 1}

Il est possible de réaliser une « paillasse » selon DTU 24.2 Annexe C afin de « fermer » le volume dans lequel est installé l'insert.

Si elle est réalisée, cette « paillasse » doit nécessairement :

- Être isolée par le dessous avec isolant de 100kg/m³ avec un minimum de 30 mm d'épaisseur,
- Comporter un tube d'aération (section 20 cm² minimum) entre l'espace limité par le faux plafond et l'espace annulaire autour du tubage, dont l'extrémité est recourbée pour éviter la pénétration des suies,
- Avoir sa face supérieure accessible pour permettre l'évacuation des résidus de suies qui sont susceptibles de s'accumuler sur la «paillasse», et pour le contrôle de la bonne tenue des travaux ainsi réalisés.

Lorsqu'une «paillasse» est réalisée, il faut obligatoirement isoler le mur d'adossement sous la «paillasse».

Lorsque la «paillasse» n'est pas réalisée, l'intégralité du mur d'adossement ainsi que l'intégralité du plafond dans le volume totale de la cheminée existante doivent être isolés avec un isolant 100 kg/m³ avec un minimum de 30 mm d'épaisseur.



1

Habillage de la cheminée

Quand l'habillage de la cheminée est dissocié de l'avaloir existant, il est obligatoire d'isoler l'habillage ainsi que le plafond et de ventiler ce volume.

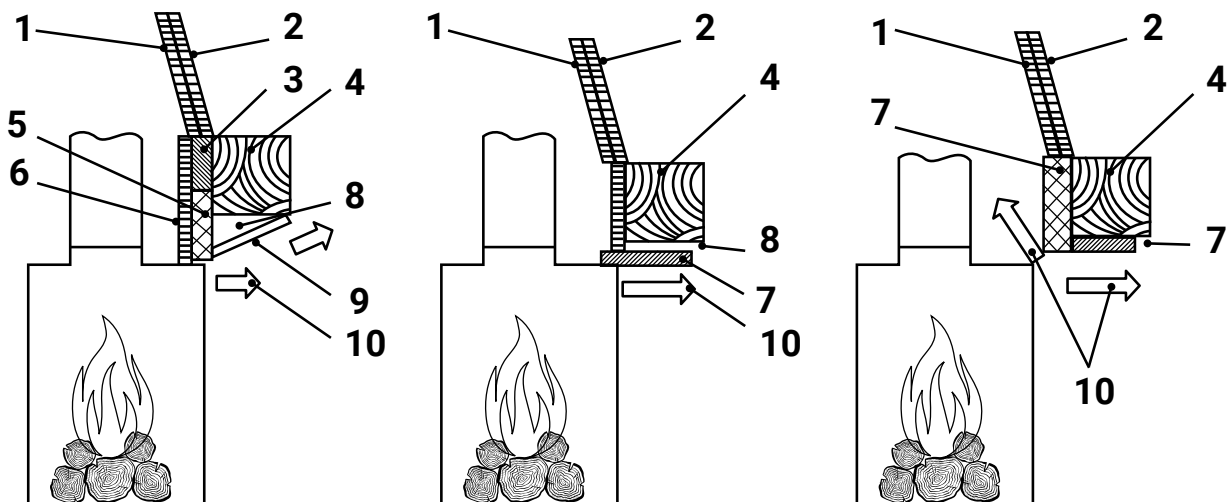
Tout volume fermé, qu'il soit existant ou créé par l'installation de l'insert, doit être ventilé au choix :

- Deux grilles de ventilation de 20 cm² minimum de section libre,
- Ou un seul orifice de 20 cm² associé à l'aération de l'espace annulaire d'un conduit de tubage.

L'aération de l'espace annulaire du tubage devra être effectuée avec une section de 20 cm² débouchant dans la hotte et selon les exigences du Tubage et Aération de l'espace annulaire du DTU 24.2.

Protection en présence d'une poutre en bois :

Dans tous les cas de figure aucun matériau combustible ne doit être soumis à la chaleur ou au rayonnement provenant de l'insert. Nous préconisons la réalisation d'une protection thermique de la poutre selon les recommandations de l'annexe A du DTU 24.2 « Inserts dans cheminées existantes ».



Inserts dans cheminées existantes

Légende

- | | |
|--|---|
| 1 Isolant classé au moins M0 ou A2-s1,d0 | 6 Isolant souple classé au moins M0 ou A2-s1,d0 |
| 2 Hotte | 7 Matériau isolant classé au moins M0 ou A2-s1,d0 |
| 3 Béton cellulaire protégé du rayonnement par l'isolant | 8 Volume d'air ventilé |
| 4 Poutre bois | 9 Déflecteur d'air chaud (exemple en acier) |
| 5 Fronton (ou retombée) en brique et/ou béton d'épaisseur 5 cm minimum | 10 Flux d'air |

3. Entretien

3.1 Aide au dépannage

PRINCIPALES CAUSES DE DYSFONCTIONNEMENT

Problèmes	Causes possibles	Remèdes
Difficultés d'allumage		
Le feu ne prend pas	Bois vert ou trop mouillé Bois trop gros Apport d'air insuffisant	N°1 N°2 N°3/23
Refoulement à l'allumage	Conduit froid Tirage insuffisant Conduit obturé	N°4 N°5 N°6
Difficultés de combustion		
Feu trop lent, feu qui s'éteint	Bois vert ou trop mouillé Bois trop gros Apport d'air insuffisant Tirage insuffisant Bois mal positionné Mauvaise utilisation du poêle	N°1 N°2 N°3/23 N°5 N°8 N°24
Impossible d'obtenir un lit de braise. Feu trop vif, régulation difficile.	Tirage excessif Mauvais bois Excès d'air de combustion Bois trop petit	N°9 N°10 N°9 N°11
Condensation, bistrage		
	Bois vert ou trop mouillé Conduit froid Allure réduite prolongée Problème de raccordement Mauvaise utilisation du poêle Apport d'air insuffisant	N°1 N°4 N°12 N°13 N°24 N°3/23
Feu de conduit		
	Toujours consécutif à un bistrage important du conduit	N°14
Chauffage insuffisant		
	Bois vert ou trop mouillé Tirage excessif Problème d'installation Mauvaise utilisation du poêle	N°1 N°9 N°15 N°24
Refoulement des fumées		
	Conduit obturé Porte ouverte Raccordement encrassé Conduit de fumées non conforme Problème de sortie de toit Ventilation de la pièce insuffisante, VMC Mauvaise utilisation du poêle	N°6 N°16 N°6 N°17 N°18 N°19 N°24
Noircissement		
Des murs	Carbonisation des poussières	N°7/20

3.1 Aide au dépannage (suite)

REMÈDES CONSEILLÉS

1

N'utiliser que du bois de chauffage bien sec <15/20% humidité (stockage 2 ans sous abri ventilé).

2

Utiliser du petit bois très sec pour l'allumage, refendre les rondins et les grosses bûches.

3

Ouvrir suffisamment les registres d'admission d'air ([voir rubrique 5.3 Conduite du feu](#)). Décendre régulièrement pour libérer l'arrivée d'air primaire. Vérifier l'arrivée d'air dans la pièce (a), ou dans l'appareil en cas de raccordement direct sur l'extérieur (b).

- a) Créer, pour test, un appel d'air extérieur par ouverture d'une fenêtre ou d'une porte exposée au vent dominant.
- b) Valider l'entrée d'air dans la grille extérieure ou le vide sanitaire (flamme de briquet aspirée).

4

Vérifier auprès de l'installateur la conformité des matériaux constitutifs du conduit. Isoler le conduit dans les zones froides.

5

Vérifier auprès de l'installateur le conduit de fumée : hauteur, section, implantation. Vérifier l'exposition aux vents de la prise d'air extérieure.

6

Vérifier la vacuité du conduit de raccordement. S'assurer qu'aucun corps étranger ou dépôt n'obstrue le conduit ou la fumisterie. Procéder à un ramonage (ramonage par le haut avec contrôle de l'état du débouché de conduit : toute collerette de bistre au débouché ne pourra être détectée et décrochée que par le haut).

7

S'assurer que l'appareil n'est pas utilisé en surrégime : ne pas dépasser les charges de bois recommandées. ([voir rubrique 1.1 Données techniques](#))

8

Assurer une bonne combustion en favorisant la circulation d'air entre les bûches. Un bon feu doit si possible être construit à l'aide d'au moins deux bûches sur un lit de braise.

9

Fermer l'admission d'air de combustion. Vérifier la fermeture et l'étanchéité de la façade. Faire étudier par l'installateur la pose d'un modérateur de tirage.

10

Éviter les feuillus tendres : saule, peuplier, tilleul. Ils brûlent sans apport de braise.

11

Ne pas alimenter exclusivement l'appareil avec du petit bois, des bûchettes, des sarments ou des chutes de menuiserie qui brûlent sans faire de braise.

12

Éviter le fonctionnement en allure réduite pendant trop longtemps : il entraîne un refroidissement des fumées et du conduit, et provoque condensation et bistrage.

13

Vérifier auprès de l'installateur la conformité du raccordement : le conduit de raccordement doit être de faible longueur et ne jamais traverser un autre local que celui où est installé l'appareil.

14

Réaliser un ramonage mécanique du conduit deux fois par an et plus en cas de bistrage. Respecter les consignes indiquées sur la notice.

15

Vérifier auprès de l'installateur le respect des consignes d'installation de l'appareil, l'adéquation du circuit d'air de combustion.

16

Ne pas utiliser l'appareil en « foyer ouvert » : après rechargement en bois la porte doit toujours être refermée. Attendre d'avoir un lit de braise sans flamme ni fumée pour recharger le feu. Ouvrir la porte doucement avant de recharger en bois.

17

Vérifier auprès de l'installateur la compatibilité et la conformité du conduit de fumée (section, hauteur, tracé, débouché, chapeau). Au besoin, faire contrôler son étanchéité et son isolation.

REMÈDES CONSEILLÉS (suite)

18

Faire vérifier ou modifier le débouché et le chapeau de sortie de toit. Au besoin, faire surélever la souche.

19

S'assurer du renouvellement de l'air de combustion nécessaire au fonctionnement de l'appareil.

Dans une maison de conception ancienne (typiquement avant 2005) et sans VMC, s'assurer qu'une entrée d'air extérieur (200 cm² au moins) débouche dans la pièce au plus près de la buse d'arrivée d'air de l'appareil.

Dans une maison récente et/ou équipée de VMC, s'assurer que l'appareil a été raccordé directement à une prise d'air extérieur. Une arrivée d'air naturel dans la pièce restera utile pour compenser la dépression créée par la VMC (évite le refoulement lors de l'ouverture de l'appareil).

Si la maison est équipée d'une VMC double flux, faire contrôler qu'une bouche de réinjection a bien été posée dans la pièce où se trouve l'appareil.

En cas de maison neuve avec label énergétique (type BBC, BPOS...), vérifier que l'installation de l'appareil a bien été prise en compte par le constructeur de maison ou le bureau d'études thermiques.

20

Contrôler les distances entre appareil et murs : sur l'arrière et les côtés. Au besoin, les augmenter en suivant les préconisations indiquées dans la notice. (voir rubrique [2.1 Lieu d'installation](#))

21

Durant la montée en température, laisser la porte de l'appareil entrebâillée.

22

Valider les arrivées d'air de balayage de vitre (s'assurer qu'elles ne sont pas obturées par des résidus, bistré, cendres, etc).

23

Vérifier que la prise d'air n'est pas obstruée ou gênée par un obstacle. Valider le bon fonctionnement de la prise d'air. En cas de raccordement direct à une prise d'air extérieur, une flamme de briquet placée devant la bouche de prise d'air de combustion doit être aspirée lorsque l'appareil est en fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, le tirage est incorrect : vérifier auprès de l'installateur le respect des consignes d'installation.

24

Pour bien fonctionner, l'appareil doit être monté suffisamment en température : allumage correct avec du petit bois sec, puis du bois sec un peu plus gros pour obtenir des braises, et enfin une première charge de bûches moyennes en quantité suffisante et posées sur le lit de braise. De trop faibles charges ne permettent pas une montée et un maintien en température corrects de l'appareil. Le conduit de raccordement doit donc être correctement monté en température.

4. Garantie & recyclage TOTEM

4.1 Conditions et fonctionnement de la garantie

TOTEM est confiant dans la qualité de ses produits : ceux-ci sont fabriqués avec le plus grand soin pour vous apporter un maximum de confort et de sécurité pendant de nombreuses années.

Si malgré notre attention un produit TOTEM s'avère défectueux, nous nous engageons à y remédier dans les meilleures conditions de délai.

La garantie commerciale TOTEM concerne tout utilisateur d'un appareil TOTEM. **Elle prend cours à la date de la facture de vente originale du revendeur à l'acheteur et devient effective à l'issue de l'intégralité du paiement de l'appareil.**

DURÉE DE LA GARANTIE

Sans préjudice de la garantie des vices cachés, la garantie commerciale des produits de fabrication TOTEM est de :

- 5 ans.

à compter de la date de livraison à l'utilisateur final, couvrant la non conformité des produits à la commande et tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Seule la facture originale de vente établie par le revendeur à l'acheteur final est valable comme preuve pour la garantie.

Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'a pas pour effet de prolonger la garantie originelle.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Votre appareil TOTEM est garanti contre les défauts de fabrication et les défauts de peinture sur les parties extérieures visibles du foyer.

La fourniture de la preuve de défaut ou de vice caché incombe à l'acheteur.

La garantie ne couvre pas notamment :

- Les pièces d'usure (ex : briques réfractaires, joints, déflecteurs...) qui nécessitent d'être remplacées régulièrement en usage normal,
- La vitre,
- Les dommages causés au foyer et les défauts de fonctionnement dus à une installation non conforme, à une utilisation anormale ou non conforme aux instructions du manuel d'utilisation, à un manque d'entretien, à des conditions locales telles que des problèmes de tirage ou de défaillances liés à un conduit défectueux, à une cause extérieure telle qu'inondation, foudre, incendie,
- Les dégâts causés par une installation défectueuse, une surchauffe ou l'utilisation d'un combustible inapproprié.

La garantie est limitée à l'échange des éléments reconnus défectueux, à l'exclusion des frais liés au remplacement, dommages et intérêts. Les pièces fournies en remplacement sont garanties pour la période de garantie restant à courir.

4.2 Conditions de recyclage

Les appareils TOTEM sont fabriqués de matériaux recyclables et de matériaux non recyclables.

Seul la vitre n'est pas recyclable et est à jeter parmi les déchets divers.

Les pièces fabriquées en matériaux recyclables (brique, acier, ...) doivent être mises au recyclage de façon responsable en respectant les réglementations locales.

5. Rappel des textes réglementaires

Textes techniques et législatifs :

- Normes DTU 24.1 et 24.2
- Normes Européennes homologuées
- Arrêté du 27 Février 2009 concernant les émissions de monoxyde de carbone
- Arrêté du 22 octobre de 1969



TOTEM FIRE SAS

4 avenue du Guimand

26120 MALISSARD / **Valence** - Drôme

Tél : (33) 0 4 75 40 18 89

commercial@totemfire.com



www.totemfire.com